



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial

Le FFEM, un partenaire pour la
préservation et la gestion durable
des ressources naturelles

Les actions du FFEM
pour **conserver** la **biodiversité**
du **Bassin du Congo**



Collection
Evaluation rétrospective
Capitalisation des expériences



↳ Le FFEM en quelques mots

Les domaines privilégiés d'action du FFEM sont la préservation de la diversité biologique et des eaux internationales, la lutte contre le changement climatique et contre les polluants organiques persistants, la dégradation des terres, la désertification et la déforestation. L'une des particularités du FFEM est de promouvoir l'action, le partage d'expériences et de mettre en place des partenariats multi-acteurs favorisant les échanges entre secteur public, secteur privé, administrations locales et ONG.

Les ressources du FFEM au titre de l'aide publique au développement s'élèvent au total à 354,11 M€ pour la période 1994-2014. Ses contributions ont permis de générer 2,8 milliards de cofinancements au profit de 218 projets dans plus de 80 pays. L'effet de levier moyen est de neuf euros de cofinancement pour un euro du FFEM. Le montant moyen d'une subvention du FFEM est de l'ordre de 1,1 M€, et représente environ 12 % du coût du projet concerné.

Le secteur de la biodiversité regroupe 52 % des projets appuyés par le FFEM soit 116 M€

de subventions pour 113 projets instruits. 58 % d'entre eux se concentrent sur le continent africain. Le FFEM intervient dans les écosystèmes où la biodiversité est riche, menacée ou dotée d'espèces rares ou endémiques : il agit là où la perte de biodiversité présente un enjeu mondial dépassant le pays ou la zone concernée.

Il encourage les projets qui concernent :

- la conservation des espèces et des espaces
- l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations
- la gestion durable des ressources naturelles

pour en faire un atout de développement économique et social

Les appuis du FFEM visent à :

- préserver les écosystèmes et conserver les espèces,
- accompagner le développement local par la valorisation des services rendus par les écosystèmes ou la création d'activités génératrices de revenus,
- articuler les patrimoines naturel et culturel,
- encourager le développement d'outils de financement innovants de la conservation de la biodiversité.

↳ Un outil et des expériences au service des partenaires du bassin du Congo

En une décennie, le Fonds français pour l'environnement mondial est devenu l'un des premiers donateurs dans le Bassin du Congo pour la conservation de la biodiversité. Avec 13 projets et 25 petites initiatives cofinancés, le FFEM constitue un laboratoire d'idées et un creuset d'expériences auxquelles pourront se référer les rédacteurs de nouveaux concepts.

Sept principes ont guidé l'action du FFEM dans cette région :

- considérer la biodiversité comme un tout ne pouvant se réduire aux seules espèces emblématiques
- lier les diversités biologique et culturelle
- aborder des problématiques parfois évitées
- adopter une approche territoriale globale
- appuyer la gestion décentralisée
- favoriser le dialogue public - privé
- impliquer les populations locales

Un dispositif bilatéral de coopération pour des dons au service de projets concrets

- Le FFEM est l'un des rares instruments de la coopération française accordant des financements sous forme de subventions pour la protection de l'environnement. Il bénéficie d'un pilotage interministériel avec un comité indépendant constitué de représentants de ses cinq institutions de tutelle, décisionnaires sur l'utilisation des fonds.
- Lors de la mise en œuvre de ses programmes, la souplesse et la réactivité de ce dispositif lui permettent de jouer un rôle de catalyseur. Bien qu'il n'intervienne que sur un mode de cofinancement minoritaire, le FFEM est souvent précurseur par sa capacité à se positionner sur des thématiques innovantes.



Un bâtisseur de synergies pour la conservation de la diversité biologique

Conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ? Préservation bien sûr, mais aussi gestion durable et gouvernance partagée !

L'action du FFEM dans le Bassin du CONGO, 10 ans d'intervention

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ POUR UN RÔLE DE PIONNIER ET DE CATALYSEUR

- Le FFEM s'est inscrit dans une approche d'aménagement du territoire en cherchant à améliorer les affectations des espaces ruraux et leurs modes de gouvernance. Il a contribué à un accroissement des connaissances sur la biodiversité et son utilisation locale.
- Ses appuis ont permis aux sociétés d'exploitation forestière bénéficiaires de s'engager dans des initiatives ayant amélioré leurs conditions de travail et le fonctionnement même de leurs entreprises alors qu'elles pouvaient, à l'origine, douter du bien-fondé de cette évolution. L'impulsion donnée par le FFEM en termes de prise en compte de préoccupations environnementales est particulièrement positive car il est le seul, parmi les donateurs internationaux, à avoir initié ce dialogue avec le secteur privé, et à avoir compris que l'objectif de la certification FSC pouvait être un puissant atout en concernant, le plus souvent, de vastes superficies peu perturbées et proches d'aires protégées.
- Le FFEM a également joué un rôle de catalyseur en osant s'engager sur la filière viande de gibier et en considérant les populations locales

comme des acteurs essentiels de la gestion de la faune. Il a compris et fait comprendre à l'opinion internationale qu'il faut davantage chercher à accompagner les populations locales dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits et capacités à contribuer à la conservation des ressources naturelles.

- Sa réussite dans la promotion et la mise en œuvre de partenariats public-privé est à souligner, que ce soit pour la prise en compte de la gestion de la faune dans les forêts de production, l'implantation du dialogue entre parties prenantes qui avaient tendance à s'ignorer ou le fait d'avoir su tirer avantage de la présence sur le terrain des exploitants forestiers engagés dans une démarche de gestion durable.
- En étant présent sur divers fronts pour limiter la perte en diversité biologique (viande de gibier, grandes exploitations forestières, petits périmètres forestiers, foresterie communale, pêcheries, etc.), le FFEM s'est assuré une bonne visibilité, renforcée par l'apport très positif du Programme de petites initiatives.

SES INNOVATIONS

Le FFEM a particulièrement innové dans le Bassin du Congo en permettant :

- d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers et de faire progresser le processus d'éco-certification
- de mener des programmes destinés aux résidents des périphéries des aires protégées
- de chercher à traduire, dans les faits, la valorisation de la biodiversité
- de favoriser l'exploitation forestière durable à l'échelle locale
- de tenter de concilier la conservation avec le mode de vie et les besoins des populations locales
- d'instaurer un dialogue entre les services étatiques, le secteur privé et la société civile

SON IMAGE POSITIVE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES

Le FFEM constitue un outil de cofinancement apprécié des gestionnaires pour :

- sa souplesse d'utilisation et sa capacité d'adaptation lors de la mise en œuvre des projets
- son rôle en faveur d'une meilleure transparence dans l'utilisation des redevances forestières
- sa contribution au déblocage de certaines situations conflictuelles
- son apport financier, très souvent déterminant malgré son caractère strictement additionnel
- le bien-fondé de son programme de petites initiatives.

↳ Les priorités d'intervention

En réponse aux enjeux identifiés dans le Bassin du Congo en matière de préservation de la diversité biologique, le FFEM pourrait poursuivre son intervention sur les thématiques clés suivantes :

- **l'exploitation forestière durable**, en développant l'intégration des problématiques de conservation de la biodiversité dans l'aménagement forestier,
- **la gestion durable de la faune sauvage** et le contrôle de la filière viande de gibier de façon à pouvoir répondre à la demande croissante des protéines animales à des fins alimentaires tout en assurant le maintien des populations animales sauvages,
- **les politiques d'aménagement du territoire**, notamment pour la constitution d'un réseau d'aires protégées cohérent, fonctionnel et représentatif de la biodiversité d'Afrique centrale, qui intègrent le besoin de développer le concept de réserves biologiques à l'intérieur des forêts de production, qu'elles soient domaniales, communales ou, à moyen terme, privées.

A ces trois priorités fondamentales, pourraient s'ajouter quatre autres champs d'intervention :

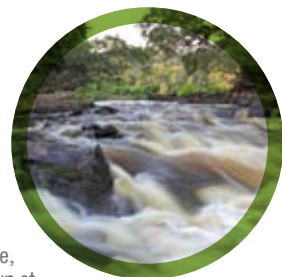
- **le renforcement des activités de recherche** pour une meilleure compréhension des dynamiques écologiques et des seuils de résilience des écosystèmes,
- **l'encouragement au financement durable de la conservation** en recherchant des mécanismes innovants sans écarter les Etats de leurs devoirs,
- **la politique internationale REDD** (réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers), qui, malgré les incertitudes qui pèsent actuellement sur ce mécanisme, est susceptible de générer des fonds substantiels en faveur du maintien des forêts,
- **l'appui aux communautés locales** qui s'engagent, parallèlement aux politiques de décentralisation mises en œuvre par les Etats, dans des opérations de gestion durable des ressources naturelles.



↳ Le Bassin du Congo

Une région aux vastes ressources forestières et d'une grande richesse biologique

Les forêts d'Afrique centrale, tous types confondus, couvrent environ deux millions de km² pour constituer la deuxième réserve de forêts tropicales au monde, représentant 70 % du couvert forestier dense du continent africain. Il s'agit, pour plus de 80 %, de forêts de type guinéo-congolais, à très grande majorité de plaine, avec seulement deux zones de forêt afro-montagnarde, au Cameroun et dans la partie la plus orientale de la région.



Les six pays du Bassin du Congo - le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Congo et la République Démocratique du Congo (RD Congo) - possèdent encore un couvert forestier dense représentant 1 620 000 km² soit 40 % de leur superficie totale (4 081 205 km²).

En dépit d'une apparente homogénéité, les forêts du Bassin du Congo sont représentées par une grande diversité de types forestiers avec dix écorégions forestières et trois écorégions de mosaïques forêt-savane.

Globalement, les forêts de plaine et de basse altitude du Bassin du Congo sont constituées d'environ 10 000 espèces végétales dont 30 % sont endémiques tandis que les forêts de montagne (seulement 4 % de la superficie de la région), nettement moins riches avec environ 4 000 espèces, présentent en revanche un taux d'endémisme plus prononcé (70 %).

La diversité animale est tout autant élevée, certains groupes zoologiques ayant connu, dans cette région, des radiations adaptatives remarquables à l'origine de l'émergence de nombreuses espèces. C'est notamment le cas, au niveau des mammifères, des primates (26 espèces diurnes, 6 espèces nocturnes) ou, pour les oiseaux, des touracos (10 espèces). Ces forêts abritent des espèces emblématiques : éléphants, grands singes (gorilles, chimpanzés, Mandrill), Okapi, antilopes forestières. Ces espèces de grands mammifères jouent un rôle important dans le fonctionnement écologique des forêts, notamment dans la structuration des micro-habitats forestiers et la dispersion des graines.

Malgré cette richesse et même si elle a fait l'objet de nombreuses investigations ces dernières années, la diversité biologique des forêts d'Afrique centrale reste mal connue et de nouvelles espèces sont régulièrement découvertes, y compris dans les groupes biologiques a priori bien connus (mammifères, ligneux).

Les forêts couvrent environ 2 millions de km²



Lutte anti-braconnage - projet CAWHFI, initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale

Les services rendus par les forêts du Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo rendent de nombreux services aux communautés humaines qui les habitent. 90 % des populations environ dépendent directement ou indirectement, des ressources fournies par les forêts et les rivières qui les parcourent, que ce soit pour leurs besoins alimentaires, médicinaux ou en matériaux de construction.

On peut distinguer deux types de services rendus :

- **les services d'approvisionnement** dont bénéficient les populations locales : disponibilité en eau, maintien et renouvellement des stocks halieutiques (120 000 tonnes de poissons commercialisés annuellement génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 100 M\$), fourniture de produits forestiers ligneux et non-ligneux (environ cinq millions de tonnes de viande de gibier sont extraits chaque année des forêts d'Afrique centrale).

- **les services dits de régulation des écosystèmes** (régulation du climat et maintien du cycle de l'eau, fertilité des sols grâce à la prévention de l'érosion, pollinisation des espèces végétales utilisées par l'homme, atténuation du réchauffement climatique par le stockage de carbone).

Une remarquable biodiversité de plus en plus fragilisée

Les menaces sur ces écosystèmes forestiers sont nombreuses, qu'elles soient à l'origine de la déforestation ou de la fragmentation et de la dégradation du couvert : ouverture des voies de communication, agriculture sur brûlis, exploitation forestière et minière, chasse non contrôlée installant le « syndrome des forêts vides ou silencieuses », commerce de l'ivoire, prélèvements informels, manque de planification.

Toutes les forêts denses d'altitude d'Afrique centrale sont incluses dans les zones d'intense déforestation. D'un point de vue de la conservation de la biodiversité, c'est particulièrement inquiétant au regard du taux d'endémisme particulièrement élevé qu'elles possèdent. Si les taux de déforestation quantitative sur l'ensemble de la région apparaissent faibles (moins de 1 %), les pertes annuelles n'en sont pas moins conséquentes du fait de l'immensité de la région. Par exemple, si le Bassin du Congo affiche 341 aires protégées, ce total comprend, pour 380 000 km², 188 aires de la catégorie VI de l'UICN au très

faible statut de protection. Finalement, seulement 46 parcs nationaux existent, totalisant 180 000 km² soit seulement 4,4 % de la superficie des six pays concernés.

Moins visible que l'exploitation forestière, l'utilisation de la faune à des fins commerciales représente une pression d'une ampleur considérable. D'une part, elle concerne le commerce de l'ivoire, un sous-produit à haute valeur monétaire dont la commercialisation est pourtant illégale et, d'autre part, le commerce de viande de gibier.

Les principaux enjeux environnementaux

> Réussir le développement d'une exploitation forestière durable

L'élaboration de plans d'aménagements forestiers et le processus de certification forestière ont débuté au milieu des années 1990 et se poursuivent aujourd'hui. Au cours de la dernière décennie, les populations locales se sont davantage mobilisées pour participer à la gestion forestière par le biais des forêts communales ou communautaires et de la fiscalité décentralisée. Même si la mise en œuvre de ces mécanismes (principalement au Cameroun et en RCA) se heurte encore à des difficultés, elle témoigne d'un élargissement du champ de l'exploitation forestière à la société civile.

L'exploitation forestière semble donc engagée dans un processus vertueux qu'il convient d'appuyer. Il n'en reste pas moins que de nombreux problèmes persistent. Des réponses devront impérativement être apportées, notamment pour améliorer des cadres légaux et institutionnels non finalisés et parfois incohérents et, surtout, se départir d'une gouvernance forestière insatisfaisante.

> Gérer durablement la faune sauvage

Indépendamment d'une diminution drastique des densités animales dans les zones chassées (notamment pour les plus grandes espèces), pouvant aller jusqu'à l'extinction locale, l'utilisation incontrôlée de la faune altère le fonctionnement global de l'écosystème forestier (70 % des graines des forêts denses étant dispersées par les animaux, la raréfaction ou la disparition de certaines espèces animales exerce, par exemple, un impact significatif sur la régénération de nombreuses essences).

> Relancer des politiques d'aménagement du territoire

La mise en place d'un réseau cohérent et représentatif d'aires protégées, l'identification des voies de communication et des centres de développement les plus appropriés, la sélection des sites d'exploitation des ressources naturelles en adéquation avec les autres formes d'utilisation de l'espace rural constituent autant d'axes de réflexion qui pourront concourir à un développement équilibré des régions et garantir, à la fois, la satisfaction des besoins des populations et le maintien des grands équilibres forestiers. Mais, cette approche se heurte souvent à un manque d'initiative et de volonté politique et, plus encore, aux faiblesses structurelles des Etats et des collectivités locales.

En Afrique centrale, la dislocation du bloc forestier et la destruction des populations fauniques, du fait d'un manque d'application des législations, de l'ouverture de pistes pour l'exploitation forestière, de l'expansion des fronts de cultures itinérantes et de la monodialisation de l'économie qui va favoriser les grands investissements agricoles, ne sont malheureusement pas des vues de l'esprit. Le mythe de ces forêts du Bassin du Congo restant inaccessibles appartient au passé. Selon l'état 2008 des forêts d'Afrique centrale, si seulement un bon tiers des forêts denses humides de la région sont affectées à des exploitations, dans plusieurs pays (Congo, Gabon, Guinée équatoriale et RCA) ce sont plus des trois-quarts du couvert forestier qui sont déjà en exploitation légale ou non.

Les projets co-financés par le FFEM

Un engagement fort dans une région vitale pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo

Le FFEM se place parmi les premiers donateurs pour le financement de la protection de l'environnement dans la région du Bassin du Congo. A fin 2010, il a subventionné 13 projets pour un montant de 14,8 M€, au titre de la conservation de la biodiversité dans cette région, sa part de cofinancement étant de 20%.

L'action du FFEM se caractérise par sa diversification. On distingue en effet, en référence aux quatre thèmes d'intervention de la Coopération française :

- six projets ayant pour objet une **gestion plus durable des forêts** ;
- trois projets portant sur une **meilleure valorisation des ressources naturelles** ;
- deux projets contribuant au **renforcement des capacités** ;
- deux projets concernant la **gestion d'aires protégées et de leurs zones périphériques**.

Ces 13 projets cofinancés se répartissent en huit projets nationaux et cinq à vocation sous-régionale auxquels il convient d'ajouter 25 petites initiatives également subventionnées à compter de 2006, pour un montant de 831 000 euros, dans cinq des six pays du Bassin du Congo.



FOCUS SUR QUELQUES PROJETS EVALUES

Le FFEM a souhaité disposer d'une évaluation rétrospective externe des **treize projets** Biodiversité qu'il a appuyés dans le Bassin du Congo pour **14,8 M€**.
 Pour consulter l'étude de capitalisation complète, rendez-vous sur www.ffem.fr - rubrique Publications

Appui à une exploitation plus durable des forêts



Localisation des projets cofinancés par le FFEM.

PAF Gabon - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon

Institution membre : AFD
Thème d'intervention : Exploitation forestière durable
Pays : Gabon

Contribution à la mise en place de modes de gestion durable dans les forêts du Bassin du Congo. Promotion de l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les plans d'aménagement et d'actions pilotes (i) pour l'amélioration des méthodes d'exploitation et (ii) en matière de développement social en faveur des populations présentes sur la concession.

Période de mise en œuvre : 1999 - 2007
Subvention FFEM : 0,955 M€
Partenaires : AFD : 7 M€, exploitants forestiers : 2,2 M€
Budget total : 10,3 M€

«Lorsque j'ai vu que 85 % du budget de la commune voisine était assuré par la forêt communale, j'ai eu envie de faire quelque chose pour ma propre commune en m'engageant. C'est l'esprit de conservation de la biodiversité et de toutes ces ressources de la forêt, dont l'écotourisme ou la pharmacopée, qui m'a plu».

Gisèle Moampang
 Ingénieur des Eaux et Forêts attachée à la Commune de Doumé, Cameroun

PAF2C - Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun

Institution membre : MAEE
Thème d'intervention : Exploitation forestière durable
Pays : Cameroun

Promotion de la protection et de la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales. Constitution d'un réseau organisé de forêts communales dotées de plans d'aménagement.

Période de mise en œuvre : 2007 - 2011
Subvention FFEM : 1,3 M€
Partenaires : GTZ : 0,68 M€
Budget total : 1,98 M€

ECOFORAF - Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale

Institution membre : AFD
Thème d'intervention : Exploitation forestière durable
Cinq pays : Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RD Congo

Promotion d'une exploitation des ressources ligneuses compatible avec la préservation des surfaces forestières et des services environnementaux produits par ces forêts pour les populations actuelles et futures, au niveau local, national et mondial.

Période de mise en œuvre : 2010 - 2013
Subvention FFEM : 1,5 M€
Partenaires : ATIBT, KfW, fondations privées, entreprises
Budget total : 3,7 M€



Appui à une meilleure valorisation économique des ressources naturelles

Biodivalor - Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales du Gabon

Institution membre : MAEE
Thème d'intervention : Valorisation des ressources génétiques végétales
Pays : Gabon

Mise en place d'un système de valorisation durable des ressources biologiques pour les besoins de l'industrie pharmaceutique, cosmétique et agrochimique, au profit des populations locales.

Période de mise en œuvre : 1998 - 2004
Subvention FFEM : 0,451 M€
Partenaires : MAEE : 0,3 M€, Autres : 0,075 M€
Budget total : 0,83 M€

Chasse villageoise - Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de gibier

Institution membre : AFD
Thème d'intervention : Gestion durable de la faune pour la production de viande de gibier
Pays : RCA

Production durable de la viande de gibier et atténuation de la pression de chasse sur la ressource faune par la mise en place des modalités techniques, sociales et administratives d'une gestion rationnelle de la faune par les populations de la région, dans un but d'approvisionnement des marchés ruraux et urbains.

Période de mise en œuvre : 2005 - 2008
Subvention FFEM : 1 M€
Partenaires : CIRAD : 0,15 M€, Gouvernement de RCA : 0,22 M€
Budget total : 1,37 M€

«Le FFEM a promu les partenariats publics / privés, surtout en mettant en exergue les aspects de gestion de la faune dans les forêts de production. Le FFEM a su lancer le débat sur les alternatives et leur prise en compte par le secteur privé».

Cléto Ndikumagenge
 Coordinateur du programme Forêt, UICN

Appui au renforcement des capacités

UGADEC - Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en RD Congo / Le soutien à une université communautaire et francophone de conservation de la nature

Institution membre : MEDDTL

Thème d'intervention : Formation de cadres pour la conservation des ressources naturelles et de réserves communautaires

Pays : RD Congo, Province du Nord Kivu

Formation des cadres de la conservation au service des communautés pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles et des réserves communautaires (volet «Université»). Secondairement, conduite d'une étude sur la biodiversité et la gestion des aires protégées en RD Congo (volet «Etude Biodiversité»).

Période de mise en œuvre : 2010 - 2011

Subvention FFEM : FFEM : 0,8 M€

Partenaires : CI, CARPE et communautés

Budget total : 1,99 M€

«En tant que bénéficiaires de ces bourses d'études, face au déclin de nos espèces et à la gestion inappropriée des ressources naturelles de nos réserves communautaires, nous avons jugé bon d'embrasser la carrière de la conservation. Aujourd'hui, nos salaires mensuels permettent de nourrir et de scolariser nos enfants. Nous ne pouvons donc pas clore ce témoignage sans remercier nos donateurs qui contribuent à la réussite de notre projet de conservation».

Muliro Wema Godefroid
Ancien étudiant de l'UCNDK

CAWHFI - Initiative pour le Patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale / Protection et gestion durable de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo

Institution membre : MAEE

Thème d'intervention : Gestion durable des ressources naturelles, en particulier de la faune
Quatre pays : Cameroun, Congo, Gabon, RCA

Amélioration de la gestion de certaines aires protégées à fort potentiel de valeur universelle exceptionnelle. Amélioration de la gestion des ressources naturelles, en particulier de la faune, dans les paysages forestiers autour des aires protégées choisies pour leur valeur universelle exceptionnelle. Utilisation de l'image du Patrimoine mondial pour l'amélioration de la gestion des aires protégées et de leur financement à long terme.

Période de mise en œuvre : 2007 - 2011

Subvention FFEM : 2,5 M€

Partenaires : UNESCO, FNU, Gouvernements, WWF, WCS, CI, JGI

Budget total : 7,93 M€

Appui à la gestion d'aires protégées et de leurs zones périphériques

> CENTRE SCIENTIFIQUE
LOMAKO



«Avant, j'étais chasseur de potamochères et céphalophes mais, comparativement, ma situation s'est améliorée car les salaires sont réguliers et mes enfants sont scolarisés. Et j'ai augmenté mes connaissances ; ma vie est différente».

Jonas Mangué Bofasso
Chef d'équipe de pisteurs,
Réserve de Lomako, RD Congo

Le Programme de petites initiatives

l'appui à de nombreux petits projets pour un programme aux vastes enjeux

Depuis 2006, le Programme de petites initiatives (PPI) subventionne des projets concrets et de petite taille conduits par les organisations de la société civile des pays africains, actives dans la protection de la diversité biologique et la lutte contre le changement climatique. La part de financement du FFEM par projet est de 50 % et n'excède pas 50.000 euros. Si les sommes sont modestes par rapport aux projets habituellement appuyés par les institutions donatrices, ce programme n'en présente pas moins un grand intérêt par l'originalité de la démarche et la nature ainsi que la variété des interventions menées localement.

Au cours de la première phase du programme PPI (2006-2008), 16 projets ont été subventionnés dans le Bassin du Congo pour un montant de 536 000€ sur un budget total de 1 268 000€ soit un taux de cofinancement de 42 %. Au cours de la phase 2 (2009-2011), 295 000€ ont été alloués à neuf projets pour un budget total de 556 000€ soit un taux de cofinancement de 45 %.

La grande majorité des associations appuyées par le FFEM travaillent sur le terrain et le Programme PPI constitue donc un intéressant laboratoire pour le soutien aux initiatives locales. Instrument réactif et souple, il est très apprécié dans tous les pays concernés. Le taux d'atteinte des résultats attendus est, en moyenne, de 70 %. Le renforcement des compétences des organisations de la société civile mériterait cependant d'être poursuivi.

«L'impact des petites subventions comme les PPI du FFEM est mieux perçu que les gros financements car ces petits projets ont un effet direct sur les communautés. Ils suscitent aussi beaucoup plus leur adhésion à la cause de la biodiversité et de la conservation».

Marcellin Agnagna
Bureau UICN Congo



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial

Les instances du FFEM

Le Comité de pilotage

Instance de décision présidée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, composée de cinq institutions partenaires membres :

- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Agence Française de Développement, également en charge de la gestion du FFEM

Le Comité scientifique et technique (CST)

Instance consultative, composée de dix personnalités scientifiques françaises qui analysent les fiches de projets, réalisent des études particulières et nourrissent, du point de vue scientifique, les réflexions stratégiques du FFEM

Le Secrétariat du FFEM

Instance gestionnaire composée de dix agents. Le Secrétariat du FFEM est une structure rattachée à la Direction de la stratégie au sein de l'Agence Française de Développement

Le second plus grand bloc forestier du monde se fragmente et ses composantes se dégradent.
L'AVENIR DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE SE JOUE MAINTENANT.

Le FFEM, qui contribue à leur sauvegarde, encourage les partenariats pour un engagement multi-acteurs.

Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

www.ffem.fr

Contact : ffem@afd.fr

Secrétariat du FFEM
Agence Française de
Développement

5, rue Roland Barthes

75 598 PARIS CEDEX 12

Tél. : +33 1 53 44 42 42

Fax : +33 1 53 44 32 48

